



Syndicat français des fabricants de piles et d'accumulateurs portables

Dossier de Référence

- Février 2004 -

www.spap.fr

Contact presse :

Georges Goguet - Tél : 01 45 05 70 95 – Email : spap@spap.fr

SOMMAIRE

Introduction au Syndicat

Partie I

Les missions du SPAP

Partie II

La pile : une énergie pleine de ressources

Partie III

Le SPAP et l'environnement :

Un engagement depuis la fabrication jusqu'à la valorisation

Annexes :

Chiffres clés : le marché, la collecte, le recyclage

Organisation du syndicat

Réglementation sur la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs



Introduction au Syndicat

Le SPAP - Syndicat français des fabricants de Piles et d'Accumulateurs Portables¹ - rassemble depuis 1925 les principaux fabricants de piles et d'accumulateurs portables présents en France. Avec aujourd'hui six entreprises adhérentes, le syndicat représente plus de 90 % du marché.

Un acteur représentatif et efficace

Le SPAP représente plus de 90 % du marché des piles et accumulateurs portables dans l'Hexagone.

Il comprend un nombre resserré de membres, qui étant par ailleurs des fabricants de taille et de culture proches, garantissent au syndicat une forte cohérence.

Expert d'un métier unique, la fabrication de piles et d'accumulateurs portables, le SPAP constitue un acteur particulièrement efficace et représentatif de l'industrie française de l'énergie portable.

Les membres du SPAP : Six groupes internationaux

Cegasa Europe

Cipa → GP Batteries

Duracell (Groupe Gillette France)

Energizer France

Panasonic France

Varta-Rayovac France

Créé en 1925, le SPAP est un syndicat professionnel à but non lucratif (Association loi 1901), dont les sociétés membres fabriquent, importent, assemblent, commercialisent des piles et des accumulateurs électriques portables.

Le SPAP est affilié à la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC).

¹ Organisation du syndicat – cf. annexes



L'intervention du SPAP depuis 1925

La normalisation des produits

- Les spécifications relatives à la nomenclature, les dimensions, la polarité, les organes de connexion, le marquage, les conditions d'essais et les capacités exigées de chaque produit.

La sécurité

- La rédaction de recommandations en matière de sécurité d'utilisation.
- Les normes internationales de sécurité, pour le transport de piles spécifiques par exemple.

Exemple : Le SPAP travaille actuellement avec les organismes de normalisation nationaux et internationaux sur un projet de norme relative à la sécurité des piles et des accumulateurs au lithium.

L'environnement

- Élimination du mercure dans toutes les piles salines et alcalines d'usage courant dès 1990.
- Engagement en 1999 pour la collecte et le recyclage de toutes les catégories de piles et accumulateurs portables.
- Information des consommateurs afin d'obtenir leur concours pour la collecte des piles et accumulateurs usagés.

Exemples des dernières réalisations du SPAP

En 2003

COREPILE – création de la plus importante filière dédiée pour la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs en fin de vie.

S'appuyant sur une équipe compétente, bénéficiant de près de 4 ans d'expérience sur le terrain, et forte de résultats encourageants après seulement deux ans d'obligation légale, COREPILE se fixe comme objectif de multiplier par deux les volumes pris en charge d'ici à 2006.

En 2002

Groupe de travail avec la **Fédération française des fabricants de jouets** pour harmoniser et adapter les compartiments à piles des jouets aux dimensions normées des piles.

Objectif affiché : assurer un courant électrique optimal et éviter les mauvais contacts, sources de défauts de sécurité.

Partie I - Les missions du syndicat

Le SPAP a pour mission la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux de l'industrie des piles et accumulateurs portables. Il rassemble les acteurs de cette industrie en France pour contribuer à un développement économique durable du secteur :

- Travailler en permanence avec les institutions françaises et européennes pour anticiper l'impact des nouvelles réglementations communautaires et nationales sur l'activité du secteur.
- Renforcer le lien et la coopération entre les partenaires professionnels français, européens et internationaux.

Le SPAP apporte également ses services à l'ensemble de ses adhérents, à la fois comme centre de ressources et comme espace de réflexion commun.

Impulser les évolutions de l'industrie

Aujourd'hui, les priorités du syndicat sont :

- Poursuivre une **politique pour l'environnement** contribuant à un développement économique durable du secteur et répondant aux attentes des consommateurs.
- Participer activement aux organismes de **normalisation** européens et internationaux pour mettre à la disposition des consommateurs des produits sécurisés et de qualité.
- Faciliter la **collaboration et l'interface** entre les fabricants de piles et d'accumulateurs portables et **les industriels produisant des appareils incorporant ces produits**.

Les interlocuteurs du SPAP en France et en Europe

Travailler avec les organismes officiels et les institutions :

- les Ministères,
- la Commission, le Conseil et le Parlement Européens,
- les organismes du commerce extérieur, etc...,
- l'ADEME.

Etre membre actif des instances professionnelles phares, afin d'agir sur :

les grandes évolutions du secteur :

- la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication),
- la FCD - Perifem (Fédération du Commerce et de la Distribution)
- l'EPBA (European Portable Battery Association),
- le MEDEF

les questions environnementales :

- l'ISPA (Instance de Suivi des Piles et Accumulateurs)

la normalisation :

- l'UTE (Union Technique de l'Electricité),
- le CENELEC (Comité Européen de Normalisation Electrotechnique),
- la CEI (Commission Electrotechnique Internationale).



Proposer un Centre de Ressources expert

Le syndicat constitue un puissant relais d'informations pour ses adhérents et plus largement pour les acteurs du secteur.

Le SPAP propose ainsi un système de veille permanente. Sous forme de **groupes de travail et de publications techniques**, le syndicat offre une information continue sur des thématiques aussi diverses que :

- les structures et les méthodes des pays partenaires de l'Union Européenne (syndicats, organismes de normalisation, instances de réflexion...),
- la technologie,
- la réglementation et la normalisation (exemple : norme CEI 60086-2 ; Piles électriques : spécifications physiques et électriques, publiée fin 2003),
- l'état du marché (enquête de production et de commercialisation, exploitation des statistiques douanières, consolidation des données de la profession...).

Animer un espace de réflexion commun

Le SPAP constitue un lieu de rencontre et de dialogue pour faciliter l'échange d'information, d'idées et de savoir-faire au sein de la profession.

Avec quatre Assemblées Générales chaque année et de nombreuses réunions de travail du Comité de Direction, cette mission est essentielle pour déterminer des prises de position et des actions communes.

Le syndicat anime et construit un dialogue efficace et extrêmement opérationnel sur les grands enjeux de l'industrie de l'énergie portable aujourd'hui et demain :

- **Démarche environnementale** et organisation de la collecte et du recyclage avec la création de COREPILE,
- **Sécurité des produits** avec l'accompagnement des évolutions technologiques et du travail de normalisation...

Partie II - La pile, une énergie pleine de ressources

Énergie essentielle d'une société toujours plus mobile et communicante, les piles et les accumulateurs portables sont utilisés en France par 83 % des foyers et équiper cinq fois plus d'appareils qu'il y a trente ans.

La pile, c'est également une énergie pleine de ressources présentes naturellement sur terre, mais en quantités qui ne sont pas illimitées. Le recyclage et la valorisation sont donc une étape clé dans la vie d'une pile ou d'un accumulateur. Des opérations qui s'inscrivent naturellement dans le schéma d'un développement durable, pour l'industrie et pour le consommateur.

Une énergie essentielle

En 2002 en France, 83 % des foyers ont acheté plus de 650 millions de piles et accumulateurs portables. Très majoritairement, **ce sont les piles bâtons (alcalines et salines) qui sont les plus utilisées** – 530 millions d'unités vendues en 2002 contre 68 millions de piles boutons².

La pile électrique – un peu d'histoire

Un siècle de mise au point

C'est en 1800 que l'italien Alessandro Volta construit la première « pile à colonnes », consistant en un empilement de disques de zinc et de cuivre séparés par des rondelles de drap imprégnées d'eau salée.

Mais il fallut encore près d'un siècle et les travaux de Gassner en 1888 pour obtenir une pile vraiment efficace, transportable et d'une durée de vie raisonnable.

Comment ça marche ?

Une pile est une source d'énergie électrique obtenue par transformation chimique. Celle-ci est libérée par le contact de deux électrodes, l'anode et la cathode (ou couple électrochimique) dans un milieu chimique propice (l'électrolyte).

Un accumulateur a la même structure fondamentale. La différence essentielle : après usage, l'accumulateur peut être rechargé en injectant du courant électrique à l'aide d'un chargeur.

L'énergie portable : des produits pour des usages multiples

Les piles salines et alcalines, communément appelées piles bâtons

- les piles d'usage courant : appareils radio, magnétophones, cassettes, CD, télécommandes, moteurs, éclairages, jouets, flash...

Les piles boutons, au lithium, à l'oxyde d'argent, alcalines et zinc-air

- pour les montres, les calculatrices, les appareils photos, les appareils électroniques, les appareils auditifs.

Les autres piles zinc-air

- pour des usages spécifiques (ex : clôtures).

Les accumulateurs, au nickel métal hydrure, au nickel cadmium et au lithium

- pour le petit électroménager portable (aspirateurs, rasoirs, brosses à dents...), les appareils audio et vidéo (CD portables, radio-réveil...), les téléphones mobiles, les PC portables...

Pile et usages – 1^{er} critère : l'affectif

Le choix entre une pile ou un accumulateur performant mais banalisé et un produit spécifique **dépend** de l'appareil à alimenter, mais également **du degré d'implication du consommateur**.

Il répartit ses appareils de manière « affective » : les importants qu'il utilise tous les jours – la télécommande télé – ou qu'il a payé cher – l'appareil photo numérique – et les produits plus fonctionnels – la radio, le rasoir....

² cf. annexes

Une énergie d'avenir

L'ère de la mobilité et la société de communication ont favorisé le développement des piles et des accumulateurs portables, et la diversification de leurs usages. C'est l'énergie portable idéale pour des modes de vie toujours plus nomades.

Des piles high-tech pour des produits high-tech

Pour satisfaire les besoins d'appareils hautement sophistiqués, multifonctions et gourmands en énergie, les fabricants membres du SPAP ont développé des piles toujours plus performantes, capables de fournir plus d'énergie plus longtemps :

- Les piles alcalines qui, dans un appareil photo numérique par exemple, durent nettement plus longtemps qu'une pile saline traditionnelle.
- Les accumulateurs portables. Une technologie complémentaire de celle des piles, idéale pour des usages spécifiques, particulièrement gourmands en énergie (exemple : lecteurs MP3...).

Les perspectives pour demain

Après la sophistication poussée à l'extrême, les produits mobiles se tournent aujourd'hui **vers la miniaturisation, les économies d'énergie et des durées d'utilisation allongées.**

Le marché des piles et des accumulateurs a intégré ces attentes. Les industriels ont investi dans la recherche et développent de nouveaux produits comme les piles à durée de vie plus longue, et les accumulateurs rechargeables à tout moment et en moins de deux heures.

Les accumulateurs portables, un progrès rapide ces dernières années

Au cours des quinze dernières années, le marché des accumulateurs portables a été profondément modifié avec l'apparition de nouveaux couples électrochimiques (NiMH, Li-ion, Li-ion polymère), les technologies NiMH et Li-ion assurant la croissance. Ainsi, les accumulateurs NiMH représentent aujourd'hui 34 % en nombre des accumulateurs portables vendus sur le marché français³.

L'évolution des usages en un siècle

La destinée des piles est intimement liée à l'évolution des produits qu'elles alimentent. Résultat : un courant d'innovation régulier pour garantir une adaptation optimale aux exigences d'une société toujours plus férue d'énergie portable.

1890 : La pile assure d'abord le fonctionnement des sonnettes et des avertisseurs. Elle connaît ensuite son premier essor avec les dispositifs d'allumage des moteurs à combustion interne.

1910 – 1920 : L'apparition du téléphone et des appareils de TSF lui offre un nouveau vecteur de croissance.

1950 : C'est l'invention du transistor aux Etats-Unis en 1947 qui consacre définitivement le rôle des piles dans la vie moderne. Des utilisations multiples se développent dans tous les domaines de la vie quotidienne.

1990 : L'émergence de styles de vie toujours plus nomades et l'avènement de la société de communication avec ses produits high-tech constituent le nouveau défi présenté aux piles d'aujourd'hui et de demain.

³ Source ADEME

Une énergie sûre

Les piles bâtons : utilisation en toute sécurité

Les piles bâtons alcalines et salines, qui représentent plus de 88 % des volumes vendus en France, ne contiennent plus de substance pouvant présenter un danger sanitaire ou environnemental en cours d'utilisation : **depuis l'élimination du mercure dans les piles bâtons dans les années 90, celles-ci ne contiennent plus de métaux lourds ajoutés.**

Tous les matériaux qui les composent sont naturellement présents dans le sol – zinc, manganèse, fer, cuivre – et sont sans danger pour l'environnement ou pour la santé.

À ce titre, les piles bâtons ne sont pas classées par l'Union Européenne comme déchet dangereux, sauf si elles sont stockées en mélange avec d'autres piles ou accumulateurs contenant des substances moins neutres (plomb ou cadmium notamment).

Des normes de sécurité internationales

Les piles et les accumulateurs répondent à des normes internationales fixées par la Commission Electrotechnique Internationale (CEI).

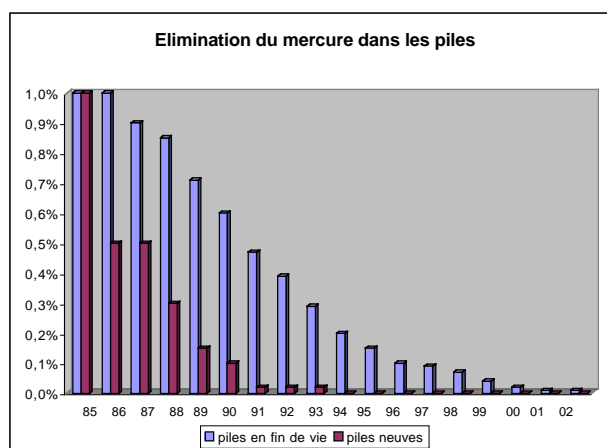
Première exigence : **les garanties contre les fuites.** Toutes les catégories de piles et d'accumulateurs sont équipées de pastilles de résistance. En plus d'offrir aux produits des performances accrues, ces pastilles constituent une sécurité supplémentaire contre le risque de fuite en fin de vie ou en cas de mauvaise utilisation.

Les fabricants garantissent également leurs produits **contre les risques d'explosion** dans des conditions normales d'utilisation, via des tests de pré-commercialisation avec une surcharge électrique exceptionnelle.

Des piles sans mercure depuis près de 15 ans

Dès 1990, les fabricants de piles ont entrepris d'éliminer le mercure des piles les plus courantes.

Ainsi, dès 1991, le pourcentage de mercure contenu dans le volume total des piles vendues en France était descendu en dessous de 0,1 %. En 2002, il est inférieur à 0,01 %.



Source : EPBA

Partie III – Le SPAP et l'environnement

Un engagement depuis la fabrication jusqu'à la valorisation

Depuis la fabrication des piles et accumulateurs jusqu'à la gestion de leur fin de vie, les fabricants assurent pleinement leur engagement pour une énergie portable garante d'un développement maîtrisé et durable.

Promouvoir une pile respectueuse de l'environnement

Le SPAP travaille avec son homologue européen l'EPBA pour soutenir les évolutions technologiques en faveur d'une pile toujours plus respectueuse de l'environnement :

Parmi les dernières avancées, on peut notamment citer :

- **L'élimination du mercure** pendant les années 1990,
- Le développement de piles et d'accumulateurs de plus en plus performants, contribuant à une **meilleure gestion des réserves naturelles de matières premières**.

Des piles sans mercure

Aux côtés de l'EPBA, le SPAP a contribué à l'élimination progressive du mercure dans les piles depuis 1990 :

- Dès janvier 1993, suite à plusieurs années de R&D, tous les fabricants membres de l'EPBA suppriment l'utilisation du mercure dans toutes les piles courantes (piles bâtons).
- En 1998, afin de garantir l'application de cette mesure par tous les fabricants, la Commission Européenne, sur la demande des syndicats professionnels, interdit par une Directive de mettre sur le marché des piles et accumulateurs contenant plus de 5 ppm en masse de mercure à l'exception des piles boutons.
- En 1999, le SPAP participe activement aux travaux du groupe de travail présidé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour transcrire cette Directive en droit français.

Protéger la nature...

Au même titre que le traitement des emballages ou du verre, recycler les piles et accumulateurs participe du respect et de la conservation de la nature et de l'environnement.

Le SPAP soutient la collecte sélective et le recyclage des piles et accumulateurs usagés, et veille à ce que ces opérations soient efficaces et menées dans des conditions environnementales et financières saines.

... et préserver les ressources naturelles

Les piles contiennent des matériaux qui existent en quantités limitées sur terre, et qui sont utilisés par de nombreuses industries essentielles : automobile, bâtiment...

Par exemple, en ce qui concerne les piles d'usage courant (plus de 88 % des volumes commercialisés en France), le volume des matériaux recyclés est de l'ordre de 55 % des volumes traités.

Remarque :

Il existe d'autres catégories d'accumulateurs non produits par les adhérents du SPAP, concernés par les exigences environnementales de collecte et de recyclage. C'est notamment le cas des batteries automobiles et des accumulateurs industriels au plomb. En tonnage, ils représentent en Europe environ 85 % du volume mis sur le marché (contre seulement 15 % pour les piles et accumulateurs portables).

S'engager pour la collecte et le recyclage

France : 30 % de piles collectées en 2002

La France s'est légalement engagée dans la voie d'une valorisation de l'ensemble des produits mis sur le marché depuis janvier 2001. Elle devance ainsi de plusieurs années la démarche environnementale de l'Europe en la matière, limitée à ce jour aux produits contenant du mercure, du cadmium ou du plomb⁴.

Premiers résultats : après seulement deux ans d'obligation légale, la France atteint en 2002 un taux de collecte annuel de 30 % des volumes collectés. Grâce à son équipe dédiée, le SPAP a largement contribué à ce résultat particulièrement encourageant : **COREPILE représente plus de 60 % des 20 000 points de collecte en France.**

COREPILE, le choix d'une filière dédiée

Avec la création de COREPILE le 1^{er} juillet 2003, le SPAP a fait le choix d'une filière dédiée de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs.

S'appuyant sur l'expérience acquise sur le terrain depuis près de quatre ans, et en réponse aux demandes de nombreux acteurs – professionnels et associations notamment – le syndicat prend ainsi position pour **une organisation simplifiée, garante d'une collecte et d'une communication plus efficaces.**

L'objectif : proposer à l'ensemble des réseaux de distribution et aux collectivités locales **une structure consacrée exclusivement aux problématiques spécifiques de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs :**

- un produit de grande consommation,
- un cycle de vie relativement court,
- des opérations de collecte, de tri et de recyclage complexes,

COREPILE : 1^{er} réseau de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs portables.

Près de 15 000 points de collecte

Après des collectivités locales :

- 2 250 déchetteries enregistrées
- 695 en passe de l'être

Avec la distribution :

- 12 000 points de collecte actifs
- 5 500 en cours d'enregistrement

16 sites de regroupement logistiques

4 centres de recyclage satisfaisant aux obligations sur les installations classées.

4 collecteurs spécialisés dans le transport des déchets.

⁴ Législation en vigueur - cf. annexes